# LE MÉDECIN DU TRAVAIL : VOTRE ALLIÉ SANTÉ EN ENTREPRISE ! ()

## **RÔLE ET MISSIONS ESSENTIELLES**

**Mission principale :** Le médecin du travail agit exclusivement dans l'intérêt de la santé et de la sécurité des travailleurs. Il est là pour prévenir toute altération de la santé des salariés du fait de leur travail.



- Surveillance médicale des salariés
- Évaluation des risques professionnels
- Conseil à l'employeur et aux salariés
- Actions en milieu de travail (visites, études de poste)
- **K** Adaptation des postes aux capacités des salariés
- **III Traçabilité des expositions** professionnelles



## TABLE LÉGAL ET OBLIGATIONS

Base légale : Articles L.4622-1 à L.4624-10 du Code du travail

- Service obligatoire: Pour toute entreprise, quelle que soit sa taille
- Indépendance professionnelle : Garantie par la loi (ne peut être licencié qu'après autorisation de l'inspection du travail)
- Gecret médical : Strictement respecté, même vis-à-vis de l'employeur
- Visites médicales obligatoires :
- o Visite d'information et de prévention (VIP) : dans les 3 mois suivant l'embauche
- Suivi individuel renforcé (SIR): avant l'embauche pour postes à risques
- o Visite de reprise : après arrêt maladie >30 jours, maternité, maladie professionnelle
- Visite à la demande : possible à tout moment par le salarié ou l'employeur

### TYPES DE VISITES ET FRÉQUENCE

Type de visite	Public concerné	Fréquence
VIP standard	Salariés sans risque particulier	Tous les 5 ans max
VIP adaptée	Travailleurs de nuit, handicapés, - 18 ans	Tous les 3 ans max
SIR	Postes à risques (hauteur, produits chimiques, etc.)	Tous les 4 ans max (+ visite intermédiaire à 2 ans)
Visite de mi-carrière	Tous salariés	Vers 45 ans ou selon convention
Visite de pré-reprise	Arrêt > 30 jours	Pendant l'arrêt de travail

#### P CONSEILS ET ASTUCES BONUS

- Prenez des notes : Avant la visite, notez vos symptômes, questions et préoccupations
- Dossier médical: Demandez une copie de vos avis et recommandations
- Communication: N'hésitez pas à parler de RPS (risques psychosociaux), stress ou harcèlement
- Anticipation : Demandez une visite à la demande avant que les problèmes ne s'aggravent
- III Traçabilité: Gardez une trace écrite de toutes vos démarches et échanges

#### **?** QUE FAIRE DANS CES SITUATIONS?

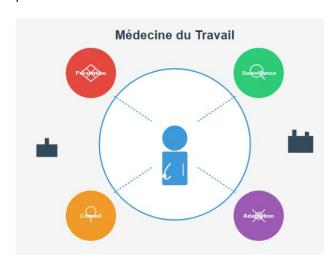
Situation	Action recommandée	
X Refus de visite par l'employeur	Adresser un courrier RAR à l'employeur puis contacter l'inspection du travail	
<b>Q</b> Problème de santé lié au travail	Demander une visite à la demande + consulter son médecin traitant	
Avis d'inaptitude	Demander des précisions sur les possibilités d'aménagement ou de reclassement	
Désaccord avec les conclusions	Contester auprès du médecin inspecteur du travail sous 15 jours	
Besoin d'aménagement de poste	Fournir certificat médical détaillé + demander une visite à la demande	
Reprise après arrêt long	Solliciter une visite de pré-reprise pour préparer le retour	

#### **Q** AVIS ET RECOMMANDATIONS POSSIBLES

- **Q** Aptitude : Sans restriction, poste compatible avec votre état de santé
- Aptitude avec restrictions : Limitations temporaires ou définitives, aménagements nécessaires
- Inaptitude : Incompatibilité entre votre état de santé et votre poste (après étude de poste et 2 examens médicaux espacés de 15 jours maximum)
- Recommandations : L'employeur n'est pas obligé de les suivre mais doit les étudier

**ATTENTION**: L'employeur ne peut pas sanctionner un salarié pour s'être rendu à une visite médicale obligatoire ou à la demande.

À RETENIR: Le médecin du travail est un allié pour votre santé au travail. N'hésitez pas à faire appel à lui de manière préventive!



#### **HELLO!** Solutions

hellosolutions9@gmail.com

© 2025 Hello! Solutions – Tous droits réservés